

DECLINAISON TERRITORIALE DU PLAN DE RELANCE

ACCOMPAGNER LA RELANCE

APPRENTISSAGE ET EMPLOI : DECOUVREZ LE PLAN D'ACTION DU MEDEF LYON-RHÔNE

APPRENTISSAGE ET EMPLOI DÉCOUVREZ NOTRE PLAN D'ACTION !

La crise sanitaire a conduit bon nombre d'entreprises à reconsidérer leurs prévisions d'embauches (annulation des stages et alternances, gel des embauches, plan social...). Pour autant, cette situation ne saurait être une généralité, certains secteurs connaissant même une « surchauffe » (agro-alimentaire, chimie, sanitaire-santé-social, logistique...), tandis que nombre d'employeurs connaissent des difficultés dans la gestion de leurs effectifs (salariés absents ou à la disposition d'autres employeurs, salariés en chômage partiel pour garde d'enfants à domicile...).

Dans ces circonstances inédites, le MEDEF Lyon-Rhône et ses partenaires vous accompagnent.

Il a ainsi été décidé de décliner territorialement un certain nombre de mesures contenues dans le plan national de relance du MEDEF. Celles qui sont présentées ici concernent l'apprentissage et l'emploi. Elles visent d'une part à permettre un redémarrage rapide de l'activité en réponse aux désorganisations résultant de la crise COVID 19, et d'autre part à préserver les savoir-faire en vue de la reprise.

Des actions fortes et pragmatiques en résultent, dont nous vous invitons à prendre connaissance.

1. Malgré la crise, et pour préserver les savoir-faire au sein de votre entreprise, vous avez souhaité maintenir vos engagements en matière de recrutements d'alternants

Aide à l'alternance :

- **5 000 euros** pour l'embauche d'alternants de moins de 18 ans
- **8 000 euros** pour les apprenti.e.s majeur.e.s

Cette aide est accessible pour tous les contrats alternance (apprentissage ou professionnalisation) du niveau CAP au niveau Bac+5. Ces contrats devront impérativement être conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2021.

Le versement sera déclenché :

- Entreprises de moins de 250 salariés : **versement sans conditions**
- Entreprises de plus de 250 salariés : **elles devront justifier d'un taux de 5% d'alternants dans leur effectifs** d'ici 2021 pour profiter de cette aide.

Grâce à cette aide, l'embauche d'un apprenti aura un coût fortement réduit . Vous pouvez valider ce coût grâce au simulateur disponible sur le portail de l'alternance du Ministère du travail : www.alternance.emploi.gouv.fr

En pratique :

- **Déposez vos offres d'alternance et de stages sur VIP Stage & Alternance**, la plateforme créée à cet effet par le MEDEF Lyon-Rhône.

www.vip-stage-alternance.com

- **Déposez vos offres sur le site du CFA IFIR tout au long de l'année**

Il vous mettra directement en relation avec des candidats présélectionnés, **via sa plateforme Hub3E** : <https://www.ifir.fr/offres-de-contrat>.

Parce que votre temps est précieux, l'IFIR simplifie vos démarches administratives en pré-remplissant le CERFA à 99% !

Contact : Laurie GRANGÉ - Responsable Communication IFIR - lgrange@ifir.fr

2. À court terme, pour faire face aux désorganisations internes résultant de la crise COVID 19, vous souhaitez recruter rapidement et pour une durée déterminée du personnel adaptable et motivé

Mise à disposition temporaire de salariés volontaires entre deux entreprises :
Dans le contexte actuel sans précédent, **les salariés innocupés qui le souhaitent peuvent être transférés provisoirement dans une entreprise confrontée à un manque de personnel.**

Il s'agit d'une mise à disposition temporaire qui suppose l'accord du salarié et des 2 entreprises. Dans le cadre de cette «mise à disposition» temporaire, le salarié conserve son contrat de travail et 100 % de son salaire habituel, versé par son employeur d'origine.

L'entreprise qui l'accueille temporairement rembourse ce salaire à l'entreprise d'origine.

Télécharger les modèles simplifiés de :

- **Modèle avenant contrat de travail prêt de main d'oeuvre**
- **Modèle convention prêt de main d'oeuvre**

Initiative «Soutien aux étudiants de la région lyonnaise» : Jobs d'été, CDD, contrats courts... Déposez sans attendre vos offres d'emploi sur la page Facebook « Soutien aux étudiants de la région lyonnaise ». Plus de 1 500 candidats immédiatement disponibles et particulièrement motivés pour **aider votre entreprise à relever le défi de la reprise**.

À noter : Vous avez également la possibilité de déposer vos offres d'emplois durables sur cette page.

Contact : Alexandre GRIMALDI - soutientauxetudiants@gmail.com

Découvrez la page Facebook

Le réseau d' alumni de la SEPR : Les anciens étudiants, désormais en poste en entreprise, proposent des offres d'emploi, d'alternance et de stages.

Découvrez vite les offres sur <https://www.latoilesepr.com>

3. À plus long terme, confronté à des difficultés de recrutement chroniques, vous souhaitez identifier au plus vite des collaborateurs immédiatement opérationnels

Le video CV : Respect des contraintes sanitaires et gain de temps, le vidéo CV est idéal.

Consultez les vidéos CVs de nos candidats sur le site du MEDEF Lyon-Rhône.

Contact : Kildine GATTO, Chargée de mission MEDEF Lyon-Rhône

kildine.gatto@medeflyonrhone.com – 06 38 65 64 67

Mode d'emploi Rhône : Ce dispositif dédié aux publics en difficulté facilite vos recrutements (CDI, CDD, saisonniers, alternance) sur des postes faiblement qualifiés. Nous vous aidons à définir le bon profil en échangeant avec vous sur vos attentes, nous pré-qualifions des candidats... un accompagnement tout au long du processus de recrutement !

Envoyez vos offres de postes à emploi@medeflyonrhone.com

Contact : Alexandre MARTINEZ – Chargé de mission MEDEF Lyon-Rhône

alexandre.martinez@medeflyonrhone.com - 07 70 03 00 94

Plan d'action élaboré par :



Avec le soutien de :

